

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2023
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*05

Désignation de l'entreprise		A TOIT		Néant ☐ *				
Adresse de l'entreprise		15 Rue Antoine Becquerel ZI TRIASIS		31140 LAUNAGUET				
SIRET		5 2 1 9 3 4 1 9 0 0 0 0 2 1						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12				
				Exercice N clos le				
				3 0 0 6 2 0 2 3				
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions				
		1		2				
				Net				
				3				
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010		012		
			Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *			028	40 577	030	29 326	11 251
	Immobilisations financières * (1)			040	2 760	042		2 760
	Total I (5)			044	43 337	048	29 326	14 011
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	13 187	052		13 187
		Marchandises *		060	7 928	062		7 928
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *	068	561 064	070		561 064
			Autres* (3)	072	41 344	074		41 344
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	81 822	086		81 822	
	Charges constatées d'avance *		092		094			
	Total II		096	705 345	098		705 345	
	Total général (I + II)		110	748 682	112	29 326	719 356	
PASSIF				Exercice N NET				
				1				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		8 000			
	Ecart de réévaluation		124					
	Réserve légale		126		800			
	Réserves réglementées *		130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132		447 655			
	Report à nouveau		134					
	Résultat de l'exercice		136		32 644			
	Subventions d'investissement		137					
	Provisions réglementées		140					
	Total I		142		489 099			
Provisions pour risques et charges		154						
Total II		154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		99 725			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169)		172		130 532			
	Produits constatés d'avance		174					
Total III		176		230 257				
Total général (I + II + III)		180		719 356				
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

A TOIT - ASSISTANCE TOITURE
Société par actions simplifiée au capital de 8 000 euros
Siège social : 15 Rue Antoine Becquerel Zone Industrielle Triasis, 31140 LAUNAGUET
R.C.S. TOULOUSE 521 934 190 (N° de gestion 2014 B 00749)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 NOVEMBRE 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat
de l'exercice clos le 30 juin 2023

DEUXIÈME RÉSOLUTION

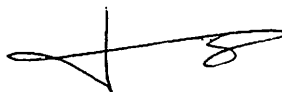
L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2023 s'élevant à 32 644 euros en totalité au compte « Autres réserves » qui s'élève ainsi à 480 299 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 novembre 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Guy IZQUIERDO



3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : A TOIT										Néant ☐ *				
I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *					
	ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406								
	Autres	410	908	412		414	908	416								
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426								
	Constructions	430		432		434		436								
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	600	442		444		446	600							
	Installations générales agencements, aménagements divers	450	7 162	452		454		456	7 162							
	Matériel de transport	460	29 384	462	205	464		466	29 590							
	Autres immobilisations corporelles	470	3 226	472		474		476	3 226							
Immobilisations financières		480	2 760	482		484		486	2 760							
TOTAL		490	44 040	492	205	494	908	496	43 337							
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																
Fonds commercial			495		497		498		499							
Autres immobilisations incorporelles			500	908	502		504	908	506							
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516								
	Constructions	520		522		524		526								
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	101	532	86	534		536	186							
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	5 346	542	626	544		546	5 972							
	Matériel de transport	550	14 548	552	5 518	554		556	20 066							
	Autres immobilisations corporelles	560	2 263	562	839	564		566	3 101							
TOTAL			570	23 165	572	7 069	574	908	576	29 326						
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)															
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	LOGICIELS	2		3		4		5						
			VENTE-AGENDA													
		6		7		8		9		10						
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values											
					Court terme *	Long terme										
						19 %	6	15 % ou 12,8 %	7	0 %	8					
	1	908	908													
2																
3																
4																
5																
6																
7																
8																
9																
10																
TOTAL	578	908	580	908	582		584		586		581		587		589	
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579		Régularisations	590		583		594		595			
TOTAL							596		585		597		599			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : A TOIT						Néant ☐ *			
I											
RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	sur comptes clients	650	1 094	652		654	1 094	656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680	1 094	682		684	1 094	686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
		Dotations		Reprises							
Fonds commercial	681		683								
Autres Immob. incorp	700		705								
Terrains	710		715								
Constructions	720		725								
Inst. techniques mat. et outillage	730		735								
Inst. générales agence-ments amén. div.	740		745								
Matériel de transport	750		755								
Autres immobilisations corporelles	760		765								
TOTAL		770		775							
					Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD					780	
II											
DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982							
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter						
Déficits imputés				983							
Déficits reportables				984							
Déficits de l'exercice				860							
Total des déficits restant à reporter				870							
III											
DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325			381			
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327						
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326			380			
N° du centre de gestion agréé								388			
Montant de la TVA collectée								374	102 243		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	131 416		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.